

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 NF ; ETRANGER : 24 NF

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 NF

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1962-1963

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 3<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Vendredi 5 Octobre 1962.

#### SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1301).
2. — Nomination des membres des commissions (p. 1301).
3. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 1302).
4. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1302).

#### PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la troisième séance du jeudi 4 octobre a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

#### NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des membres des commissions permanentes et de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Conformément à l'article 8 du règlement, la liste des candidats remise par les bureaux des groupes et le délégué des sénateurs non inscrits a été affichée à 15 heures. Le délai réglementaire est expiré. Je n'ai reçu aucune opposition à cette liste pendant le délai d'affichage.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame membres :

De la commission des affaires culturelles :

MM. de Bagneux, Balestra, Baumel, Besson, Bordeneuve, Bruyas, Chauvin, Robert Chevalier, Cogniot, Cornu, Mme Crémieux, MM. Dehé, Delorme, Delpuech, René Dubois, Charles Durand, Hubert Durand, Estève, Fleury, Fruh, Garaudy, Giacobbi, Gros, Isautier, Jamain, Jung, Kamil, Lamousse, Laplace, de Maupéou, Mont, Noury, Pauly, Paumelle, Peschaud, Philippon, Picard, Rougeron, Schleiter, Symphor, Tailhades, Tinant, Vérillon, Vigier.

*De la commission des affaires économiques et du plan :*

MM. André, Bajoux, Bardol, Beaujannot, Bène, Bertaud, Billiemaz, Blondelle, Bonnet, Boucher, Bouloux, Bouquerel, Brégère, Brun, Champleboux, Claireaux, Claparède, Cornat, Coutrot, Dailly, David, Deguise, Desseigne, Hector Dubois, Durieux, Errecart, de Geoffre, Golvan, Grégory, du Halgouët, Hamon, Houdet, Jager, Kauffmann, Lafleur, Lalloy, Laurens, Laurent-Thouverey, Lebreton, Legouez, Legros, Longchambon, Mistral, Naveau, Pams, Pascaud, Patenôtre, Patria, Pauzet, Pelleray, Perdereau, Pinsard, Pinton, de Pontbriand, Prêtre, Restat, Ritzenhaler, Romaine, Sempé, Suran, Tellier, Toribio, Tournan, Vallin, Vanrullen, Verneuil, de Villoutreys, Yvon.

*De la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées :*

MM. d'Argenlieu, Barrachin, Bayrou, Antoine Béthouart, Boin, Marcel Boulangé, Carcassonne, Carrier, de Cheigny, Clerc, Dardel, Defferre, Duchet, Edgar Faure, Filippi, Jean Ganeval, Guille, Guyot, Lacaze, de Lachomette, Lafay, de La Vasselais, Lecanuet, Le Sassièr-Boisauné, Ménard, Mitterand, Monteil, Morève, Motais de Narbonne, Moutet, de Nicolay, Parisot, Péri-dier, Ernest Petit, Guy Petit, Piales, Alain Poher, Repiquet, Rotinat, Soldani, Soufflet, Tinaud, Vassor, Yver.

*De la commission des affaires sociales :*

MM. Ahmed, Aubert, Audy, Bernier, Brayard, Burret, Capelle, Mme Cardot, MM. Chazalon, Darou, Dassaud, Mme Dervaux, MM. Dufeu, Dulin, Dutoit, Fournier, Grand, Guillaumot, Guillou, Henriët, Lagrange, Lambert, Lavy, Le Bassier, Lemaire, Lemarié, Levacher, Lévêque, Liot, Loste, Marie-Anne, Martin, Menu, Messaud, Méric, Motte, Plaît, de Pommery, Poroi, Roy, Sinsout, Soudant, Mme Vermeersch, M. de Wazières.

*De la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation :*

MM. Alric, Armengaud, Berthoin, Edouard Bonnefous, Bousch, Brousse, Brunhes, Paul Chevallier, Chochoy, Colin, Coudé du Foresto, Courrière, Desaché, Descours Desacres, Driant, Duclos, Fosset, Garet, Kistler, Lachèvre, Louvel, Maroselli, Marrane, Masteau, Métayer, Monichon, de Montalembert, Pellenc, Portmann, Mlle Rapuzzi, MM. Raybaud, Ribeyre, Richard, Roubert, Tron.

*De la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale :*

MM. Abel-Durand, Baratgin, Raymond Bonnefous, Georges Boulanger, Bouvard, Bruyneel, Champeix, Charpentier, Courroy, Delalande, Emile Dubois, Emaillé, Fastinger, Geoffroy, Héon, Hugues, Jozeau-Marigné, Kalb, de La Gontrie, Le Bellegou,

L'Huilier, Marcihacy, Mathey, Molle, Monsarrat, Montpied, Namy, Nayrou, Prélôt, Rabouin, Verdeille, Vignon, Voyant, Wach, Zussy.

*De la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes :*

MM. Georges Boulanger, Paul Chevallier, Courrière, Courroy, Dulin, Estève, Lachèvre, Marrane, Ménard, Pauly.

Je rappelle que les commissions ont désiré se réunir mardi pour nommer leur bureau avant la conférence des présidents.

— 3 —

**DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT**

**M. le président.** J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

M. Jacques Descours Desacres demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques s'il envisage, avant l'établissement des budgets de 1963, de proposer au vote du Parlement ou de réaliser par voie réglementaire des modifications aux finances locales. » (N° 35.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement, à une date que, bien évidemment, je ne peux prévoir.

— 4 —

**REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance publique précédemment fixée au mardi 9 octobre, à seize heures quarante-cinq minutes :

- Installation du bureau définitif ;
- Fixation de l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures cinq minutes.)

*Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,*

HENRY FLEURY.

## QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 5 OCTOBRE 1962

(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

445. — 5 octobre 1962. — **M. Charles Naveau** expose à **M. le ministre de l'agriculture** les réactions que suscitent, chez les producteurs de blé, les conditions dans lesquelles s'effectuent les transactions sur le blé, et au cours desquelles les acheteurs n'appliquent pas aux producteurs les bonifications de prix sur les qualités de poids spécifique. Il lui signale que s'introduit ainsi une notion de liberté dans le marché du blé, contraire aux principes même de l'office du blé, et néfaste pour l'encouragement à la production de blés de qualité; il lui demande s'il ne compte pas mettre un terme à cet état de choses qui lèse directement les producteurs et s'il tiendra compte de cette situation anarchique pour la fixation du prix du blé fermage.

446. — 5 octobre 1962. — **M. Charles Naveau** attire une fois de plus l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur le mécontentement grandissant des masses paysannes qui ne sauraient se contenter de demi-mesures n'ayant qu'un caractère d'efficacité problématique à très longue échéance et qui protestent avec véhémence contre la non-application de l'article 31 de la loi d'orientation agricole ayant trait tout spécialement à la fixation des prix des produits agricoles. Il s'insurge contre la décision gouvernementale de reconduire purement et simplement pour l'hiver 1962-1963 le prix du lait à la production à 0,38 nouveau franc tout en permettant par ailleurs une augmentation de 6 francs le litre du prix à la consommation parisienne, sans tenir compte : a) du décalage qui s'accroît entre les prix et dont les chiffres officiels donnés par l'institut national de la statistique sont les suivants, à savoir que depuis 1949 les prix de détail ont augmenté de 100 p. 100, les prix de gros de 83 p. 100, les prix agricoles de 65 p. 100 seulement; b) de l'augmentation générale des frais de production d'une période à l'autre évaluée à plus de 3 p. 100; c) des répercussions extrêmement graves des effets de la sécheresse d'été sur la production laitière; il proteste contre le refus de reconnaître les frais réels de fabrication et de traitement dans les prix de soutien et contre la suppression de l'action de stockage qui s'était révélée la plus efficace et la moins coûteuse et qui risque d'avoir pour effet dans l'avenir d'empêcher même le règlement à la production sur la base de 0,38 nouveau franc. Il constate que la dépense engagée par le F. O. R. M. A. pour le soutien du marché du lait en 1962 est inférieure de 15 milliards à celle de 1961; et il lui demande de lui fournir sur ces points les propositions indispensables et s'il entend laisser la situation du marché du lait dans l'état actuel.

## QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 5 OCTOBRE 1962

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion ».

2933. — 5 octobre 1962. — **M. René Tinant** demande à **M. le ministre de l'agriculture** quels sont les critères retenus pour l'établissement de la liste des départements appelés à bénéficier d'une subvention destinée à encourager l'emploi des amendements calcaires. Il lui rappelle que le département des Ardennes a jusqu'ici été injustement écarté de cette liste, alors que les analyses de terre faites par les services officiels du ministère de l'agriculture révèlent que, pour améliorer la rentabilité des exploitations d'élevage du département, il est urgent de recalcaifier les terres et les pâtures dépendant de celles-ci. Il lui demande de mettre fin à cette injustice.

2934. — 5 octobre 1962. — **M. Charles Naveau** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que la préfecture du Nord, comme sans doute toutes les préfectures de France, a réuni récemment, sur instructions reçues de son ministère, un certain nombre de notabilités agricoles en vue de définir une politique d'investissements à long terme, s'étendant jusqu'en 1974 ou 1975, à partir d'un certain nombre de principes très généraux et assez théoriques. Sans nier l'intérêt possible de tels colloques, il estime qu'avant de préparer des plans lointains au financement incertain autant vaudrait doter de ressources suffisantes les plans d'intérêt immédiat et certain. Sinon, les milieux agricoles seraient en droit de mettre en doute les objectifs mêmes qu'on leur propose aujourd'hui d'étudier. Or, voici ce qui a été retenu pour le Nord au titre des investissements laitiers et céréaliers comme montant des travaux pour la période triennale 1961/1963, après approbation de ces travaux par la commission départementale.

	DEMANDES	ATTRIBUTIONS
Laiterie .....	15.921.000 NF	1.577.000 NF
Céréales .....	4.974.000	1.447.500

Il lui demande pour quelle raison un département comme le Nord, qui se situe aux tous premiers rangs des départements laitiers et céréaliers de France, a été si mal traité du point de vue de ses investissements, et s'il est opportun de mettre sur le chantier de nouveaux projets à lointaine échéance alors que les travaux actuels ne sont même pas financés.

2935. — 5 octobre 1962. — **M. René Dubois** expose à **M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes**, que la plupart des tenants des professions dites libérales dans l'Algérie de conception et d'autorité françaises, avaient constitué une association de prévoyance des professions libérales d'Afrique du Nord (A. P. P. L. A. N.) à laquelle ils souscrivaient pour s'assurer une retraite. Les membres actifs de cette association ayant, dans leur immense majorité rejoint la métropole depuis le 2 juillet 1962, les cotisations alimentant l'A. P. P. L. A. N. sont tombées à zéro. La compagnie d'assurances qui assumait les responsabilités de l'A. P. P. L. A. N. a fait savoir aux retraités assujettis à cette association que, faute désormais des cotisations alimentant le fonds des retraites, celles-ci étaient diminuées depuis fin septembre 1962 de 50 p. 100 et qu'elles cesseraient d'être versées après épuisement du fonds. Il lui demande quelles mesures pourraient être envisagées pour assurer l'équité et la sécurité matérielle dues aux personnes âgées qui ont longuement cotisé à l'A. P. P. L. A. N. et rappelle que cette frustration étant dans les conséquences directes de la politique algérienne du Gouvernement, il semblerait justifié de voir l'Etat se substituer à une société d'assurances privée, elle-même affectée par cette même politique.

2936. — 5 octobre 1962. — **M. Emile Hugues** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** quelle est la valeur d'une clause d'indexation basée sur l'indice des prix de détail en ce qui concerne le remboursement en capital et intérêts d'une dette contractée en 1957 et 1958, et si le débiteur est tenu au moment du remboursement de la dette qui devait avoir lieu en 1962 de respecter cette clause d'indexation.